

La lettre de la Mudetaf

La Mutuelle d'assurances des buralistes

N°47 | SEPTEMBRE 2015

mudetaf



Édito

Le bel âge...



On le dit souvent aux trentenaires : « C'est le bel âge ». Il faut croire que cela s'applique aussi à la Mudetaf, qui fête justement sa trentième année d'activité au service des buralistes !

Félicitons-nous d'abord de cette longévité et souvenons-nous de nos débuts timides. Aujourd'hui, plus de 40 % de sociétaires buralistes assurent la totalité de leur commerce à la Mudetaf.

Cette confiance nous honore et nous pousse chaque jour davantage à améliorer la qualité de notre service.

Un nouveau contrat à la rentrée

Comme nous l'évoquions dans notre précédente lettre, nous lançons dès ce mois de septembre un contrat spécifique pour les CHR. Il viendra en complément de notre cœur d'activité, qui reste l'assurance des bureaux de tabac.

Ce nouveau contrat s'adresse tout particulièrement à nos sociétaires buralistes ayant fait le choix d'un changement de commerce et qui poursuivent leur chemin en tant qu'hôtelier et/ou restaurateur. La Mudetaf peut désormais les accompagner tout au long de leur carrière.

Pierre Ducrohet, directeur

La lettre
de la Mudetaf

ÉDITEUR
Mudetaf 75, rue d'Amsterdam
75008 Paris
siege.com@mudetaf.fr
Tél. : 01 53 21 10 20

ILLUSTRATIONS
Emmanuel Kerner

RÉDACTION,
DESIGN GRAPHIQUE
Atelier Marge Design
www.atelier-marge.com
Tél. : 01 48 06 35 13

IMPRESSION
Bialec
Tirage à 13 500 exemplaires
Septembre 2015

Actualités

La Mudetaf en vue à Losangexpo

Vous serez nombreux cette année encore à déambuler dans les allées du salon Losangexpo, les 17 et 18 octobre prochains. Nous serons bien sûr à votre disposition, avec toute l'équipe. Nous avons également choisi de célébrer notre anniversaire en sponsorisant les sacs qui seront distribués à l'entrée du salon.



À nos côtés, depuis le début !

C'est LE personnage emblématique de la Mudetaf, depuis 1985 : Philippe Derome, responsable souscription, va désormais se consacrer... à la vie de retraité ! Avec sa mémoire infailible, il nous régalaient d'anecdotes croustillantes et représentait pour ses collègues une source intarissable d'informations. La Lettre de la Mudetaf a d'ailleurs largement bénéficié de ses conseils et de son expertise. Nous lui souhaitons une retraite aussi passionnée que l'aura été sa vie professionnelle.

Les chiffres

Une situation saine

Le bilan présenté en assemblée générale, le 5 juin 2015, a mis en évidence la bonne santé financière et le bon équilibre de la Mudetaf. En effet, selon les critères de solvabilité en vigueur pour les sociétés d'assurance, votre mutuelle dispose de fonds propres couvrant trois fois les exigences réglementaires !





« Nous voulons nous adresser à des professionnels qui, à l'instar des buralistes, ont un vrai métier et un vrai projet de vie qu'ils souhaitent assurer auprès de professionnels compétents et humains. »

Hôtellerie et Restauration

Le nouveau contrat prêt pour Losangexpo !

Nous l'avions évoqué dans notre dernière Lettre Mudetaf : un contrat dédié au métier de l'hôtellerie et de la restauration viendra compléter notre offre.

Plus que quelques ajustements et il sera prêt pour Losangexpo, les 17 et 18 octobre prochains, où toute notre équipe sera présente pour vous en préciser les modalités. Mais dans un premier temps, Pierre Ducrohet, directeur de la Mudetaf, nous livre quelques explications et précisions sur ce lancement.

Pourquoi ce nouveau contrat ?

Pierre Ducrohet : Nous connaissons bien le métier de l'hôtellerie-restauration, au travers de nos sociétaires qui ont déjà ces activités. Par ailleurs, de nombreux buralistes évoluent et se dirigent vers ce secteur.

Les spécificités du métier de buraliste et de sa protection sont très différentes de celles d'un hôtelier ou d'un restaurateur. Notre contrat buraliste nous a paru trop « typé » pour convenir à ces derniers.

En quoi ce nouveau contrat sera-t-il différent ?

L'approche pour les buralistes est très analytique. Elle se fait risque par risque et pour chacun d'eux, les solutions sont adaptées. Le contrat se construit un peu comme avec des Lego !

L'approche de l'hôtellerie-restauration est quant à elle plus globale. Les biens sont garantis au coût réel ou en valeur à neuf ; les garanties Responsabilités Civiles sont adaptées aux activités et la perte d'exploitation a été particulièrement étudiée pour « coller » aux préoccupations des professionnels : fermeture administrative, carence des fournisseurs, annulations accidentelles, etc., sans franchise.

À qui est-il destiné ?

Les hôtels, hôtels-restaurants, brasseries et restaurants. Buralistes ou non. Nous voulons nous adresser à des professionnels qui, à l'instar des buralistes, ont un vrai métier et un vrai projet de vie qu'ils souhaitent assurer auprès de professionnels compétents et humains. Ceux d'entre eux qui sont déjà assurés par la Mudetaf se verront proposer le remplacement de leur contrat actuel par ce nouveau produit.



La nouvelle structure de l'offre Mudetaf

Assurances professionnelles :

- Multirisque Buraliste
- Multirisque Hôtellerie-Restauration
- Multirisques tous commerces (café, bar, presse, etc.)

Assurances particulières :

- Multirisque Habitation
- Multirisque Immeuble (particulièrement propriétaire non occupant)
- Assurance des jeux de la FdJ ou du PMU

Protection juridique

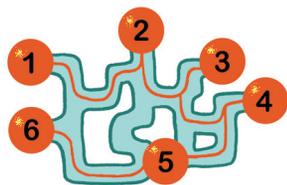
Les bonnes pratiques en cas de litige

En tant qu'assuré Mudetaf, vous bénéficiez d'une protection juridique, via la société CIVIS. Rappel de quelques règles de base...



Toujours s'informer avant d'agir !

Le litige concerné est-il garanti ? Vous devez vous assurer que votre problème juridique est bien couvert par votre contrat. Pour cela, reportez-vous tout simplement aux clauses d'exclusion éditées dans notre contrat d'Assurance Multirisque Professionnelle. En cas de doute, n'hésitez pas à contacter la Mudetaf ou encore le numéro Indigo de CIVIS Information (0 825 827 600).



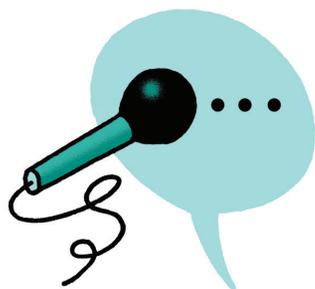
Faire les choses dans le bon ordre

Si vous choisissez de consulter votre propre avocat, pensez à faire une déclaration au préalable à la Mudetaf ou à CIVIS. En effet, ils seront à même de vous conseiller et de prévenir d'éventuels dépassements du plafond de remboursement de votre contrat, ou encore éviter d'engager des frais pour un litige qui ne serait pas couvert par votre protection juridique Mudetaf.



Frais engagés, pas forcément remboursés

Si vous souhaitez continuer une procédure avec votre propre avocat, présentez-lui d'emblée les barèmes de remboursement de votre contrat. Sachez que tout dépassement d'honoraire par rapport à ce barème ne pourra être pris en charge. Par ailleurs, ne sont pas remboursés les frais d'acte d'huissier ou de greffe, par exemple.



Micro-comptoir

« Des conseils efficaces, une procédure simple »

Pierre Rusak, ancien buraliste de Meurthe-et-Moselle, a fait appel à CIVIS dans le cadre de la protection juridique de son contrat Multirisque Habitation.

« Suite à l'achat d'un bien immobilier, en 2007, j'ai découvert un vice caché : un défaut de construction menaçait le bâtiment d'écroulement. J'ai très rapidement engagé une procédure judiciaire, après le passage d'un expert. J'ai confié le dossier à mon avocat et j'ai contacté, dans le même temps, la Mudetaf

et CIVIS. Après quatre ans de procédure, la justice a reconnu mon préjudice. L'intégralité de mes frais d'expertise et d'avocat a été remboursée grâce à la protection juridique de mon contrat Multirisque Immeuble. J'ai bénéficié de conseils efficaces et la procédure a été très simple. »

La méthode Mudetaf

Bien informé, mieux protégé !



Trois questions à Anne Humbert, Responsable de la gestion des sinistres

À quel moment la Mudetaf intervient-elle dans le cas d'une demande de protection juridique ?

Il faut savoir que nous travaillons avec une société spécialisée, CIVIS, pour la gestion des litiges. La Mudetaf prend acte de la déclaration du sociétaire et la transmet à CIVIS qui, dès lors qu'une procédure est engagée, devient l'unique interlocuteur du buraliste. CIVIS travaillera ensuite dans le cadre de la couverture prévue par les contrats Mudetaf.

Quels sont les points à vérifier avant de solliciter la protection juridique ?

Il faut s'assurer, dans un premier temps, de la validité de la demande : concerne-t-elle un acte couvert par le contrat Mudetaf ou relève-t-elle de faits d'ordre privé ? Ensuite, le demandeur pourra éventuellement faire appel à son propre avocat ou confier l'intégralité de la gestion de son affaire à CIVIS. Attention, dans le premier cas, nous conseillons vivement de demander un devis à l'avocat et de lui présenter le barème de remboursement du contrat Mudetaf.

Quels sont les services proposés par CIVIS ?

CIVIS offre trois types de services, selon le litige concerné : le conseil téléphonique, la gestion amiable des litiges et la gestion judiciaire. Nous invitons les buralistes à faire confiance à notre service dont les spécialistes ont une grande expérience de la gestion des litiges qui concernent spécifiquement leur activité.



Questions/réponses

INTERNET

Quels seront les services en ligne sur le nouveau site de la Mudetaf?

Notre nouveau site Internet sera accessible dès le mois d'octobre, à l'occasion de Losangexpo. Son interface accueillante et ergonomique vous permettra de consulter vos contrats ou souscrire à de nouvelles offres, télécharger vos attestations ainsi que vos factures, consulter nos offres et notre FAQ et contacter nos services en toute simplicité.

SÉCURITÉ

Faut-il s'équiper de balises de géolocalisation?

Ce système, qui consiste à cacher une petite balise de géolocalisation dans un paquet de cigarettes, permet de suivre les cambrioleurs à la trace. Encore assez peu répandu chez les buralistes, la Mudetaf vient de mettre en place une aide pour que vous soyez nombreux à les installer afin de constituer un échantillon et vérifier concrètement leur efficacité.

ÉQUIPE MUDETAf

Un nouveau délégué régional en Bourgogne, Franche-Comté. Nous sommes heureux de vous annoncer l'arrivée d'un nouveau délégué. Il s'agit de Damien Fadloun (voir coordonnées dans la liste ci-contre, région Rhône-Alpes). Les sociétaires concernés ont été informés par ailleurs de son arrivée.

Chiffres-clés

41% des buralistes sont assurés à la Mudetaf, le premier assureur de la profession

Plus de 15 000 sociétaires

Plus de 1 600 contrats d'assurance santé ou prévoyance

Les offres de la Mudetaf

Les produits de la Mudetaf se structurent autour de quatre offres, adaptées aux différentes facettes du métier de buraliste.

Commerce

Le contrat "multirisque professionnel" couvre l'ensemble de vos activités commerciales. Seule l'activité PMU peut faire l'objet d'un contrat particulier. La Mudetaf a aussi développé un contrat multirisque commerce pour les professions proches : presse et CHR.

Habitation

Le contrat "multirisque habitation" est destiné aux buralistes en activité ou à la retraite, ainsi qu'à leurs salariés et aux membres de leur famille. Il couvre les résidences principales et secondaires, mais également les biens immobiliers mis en location.

Santé et prévoyance

La Mudetaf offre un ensemble de solutions proposées en partenariat avec Alptis, assurance associative performante : une gamme complète de complémentaires santé (individuelles ou collectives) ; des garanties de prévoyances ; des garanties emprunteurs pour tout type d'acquisition et spécialement adaptées pour les plus jeunes des buralistes.

Épargne et retraite

En partenariat avec la Mudetaf, Monceau Assurances propose un contrat d'épargne performant et des contrats de retraite complémentaire, exprimés en points, qui allient totale transparence et grande sécurité. N'hésitez pas à les contacter directement au 01 49 95 39 08 ou à l'adresse suivante : gpatrimoniales@monceauassurances.com.

SIÈGE
Tél.: 01 53 21 10 20

RÉGION ÎLE-DE-FRANCE
Gabriel Piocelle (responsable)
Tél.: 06 72 73 57 38
Dépts: 27, 76, 78

Patricia Duarte
Tél.: 06 27 57 47 69
Dépts: 77, 91, 94

Laurent Rouvio
Tél.: 06 15 42 52 72
Dépts: 75, 92

RÉGION PACA
Gérard Calleja (responsable)
Tél.: 04 90 56 92 07
Dépts: 13, 20, 84

Bruno Le Corre
Tél.: 06 28 64 44 73
Dépts: 04, 05, 06, 83

RÉGION SUD-OUEST
Bureau de Toulouse
Tél.: 05 61 22 73 59

Emmanuel Balas
Tél.: 06 13 63 50 15
Dépts: 09, 11, 30, 34, 66

Pierre Estival
Tél.: 06 75 86 85 55
Dépts: 31, 32, 33, 40, 64, 65

Alain Limouzin
Tél.: 06 07 90 98 48
Dépts: 03, 19, 23, 24, 63, 87

Laurent Vezy
Tél.: 06 26 24 22 95
Dépts: 12, 15, 46, 47, 48, 81, 82

RÉGION RHÔNE-ALPES
Lionel Gay (responsable)
Tél.: 06 80 24 06 15
Dépts: 01, 42, 69

Lydie Chapoutier
Tél.: 06 73 01 76 89
Dépts: 07, 26, 38, 43, 73, 74

Damien Fadloun
Tél.: 07 78 81 55 43
Dépts: 21, 25, 39, 58, 70, 71, 89, 90

RÉGION OUEST
Hervé Sintès (responsable)
Tél.: 06 63 24 19 60
Dépts: 16, 17, 44, 49, 79, 85, 86

Jacques Audouard
Tél.: 06 20 26 29 50
Dépts: 22, 29, 35, 56

Pierre-Emmanuel Bacon
Tél.: 06 20 48 18 54
Dépts: 14, 50, 53, 61, 72

RÉGION NORD-PICARDIE
Georges Caron (responsable)
Tél.: 06 14 19 64 85
Dépts: 08, 59, 62, 80

Grégory Lavergne
Tél.: 06 20 25 34 41
Dépts: 02, 60, 93, 95

SECTEUR CENTRE
Jean-Marie Meunier
Tél.: 06 18 88 86 63
Dépts: 18, 28, 36, 37, 41, 45

SECTEUR EST
Romaric Marteau
Tél.: 06 17 84 08 81
Dépts: 10, 51, 52, 54, 55, 57, 67, 68, 88



Une urgence?

Appelez le
0825 826 407

Joignable 24h/24, 365 jours par an, ce service vous met en relation avec des serruriers, vitriers et services de gardiennage.